

**PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

Présents : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER, DESMOTS, Mmes DEROUIN, PERROUIN, GENDRY S.

Absents non excusés : Mrs SIMON, RAIMBAULT

Secrétaire : Mme DEROUIN Marie-Madeleine

**1) Dispositif participation citoyenne - D2018-025**

En début de séance du conseil municipal, une présentation du dispositif « participation citoyenne » par la Gendarmerie, en présence du Lieutenant-colonel Jean-Luc VILMAIN, l'Adjudant-chef Jacky LECROC, le Capitaine Michel PICARD et le Maréchal des logis chef Régis POGUT, a été faite à l'ensemble du conseil municipal.

Mr le maire invite l'assemblée à se prononcer sur le dispositif présenté en début de réunion.  
Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au dispositif participation citoyenne,

**2) Devis sonorisation - D2018-023**

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception d'un devis concernant une sonorisation portable, De la Sté LBS Production à Louverné.

La proposition est :

Le pack MA708BCD Bluetooth, un micro, et une housse pour un montant de 1158 € HT plus livraison de 20 € HT soit un devis total de 1178 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

-Décide l'acquisition du pack MA708BCD Bluetooth, un micro, et une housse pour un montant de 1158 € HT plus livraison de 20 € HT soit un devis total de 1178 € HT.

-Précise que cette dépense a été inscrite au budget primitif 2018 sous l'opération n°158

-Autorise Mr le Maire à signer le devis.

**3) D2018-024 : Nomination d'une élue référente « santé » - D2018-024**

Mr le maire informe l'assemblée que lors de sa séance du 11 décembre 2017, le Conseil communautaire a décidé de nommer un(e) élu(e) référent(e) « santé » dans chaque commune.

Leurs rôles seront de :

- Relayer les informations « santé » du territoire au conseil municipal,
- Transmettre les besoins des habitants de la commune à l'association Relais santé bien-être ou orienter directement les personnes vers l'association.

Le conseil municipal nomme :

-Mme Sophie GENDRY comme référente « santé »

**4) Etude pré-projet du bras de contournement sur l'installation hydraulique du Moulin des Planches.**

- Mr le maire rappelle à l'assemblée que, lors de la réunion du conseil municipal du 22 novembre, le conseil municipal par délibération D2017-077, acceptait le pré-projet modifié, en accord avec le propriétaire, Mr Alain SIMON avant validation par le Syndicat du Bassin de l'Oudon, acceptait l'acquisition du terrain (ilot et bras de contournement) contenant une emprise totale d'environ 1636 m<sup>2</sup> au prix de 0.65 € du m<sup>2</sup>, acceptait de verser une indemnité d'éviction au locataire de 0.30 € du m<sup>2</sup>, demandait au Géomètre Harry LANGEVIN de Château-Gontier de procéder au bornage, demandait au Bassin de l'OUDON de prendre en compte la nécessité de cette passerelle pour l'accès à l'île ainsi créée, et autorisait Mr Daniel GENDRY, Maire, ou son 1<sup>er</sup> adjoint, Mr Jean-Paul GIBOIRE à signer tout acte chez les Notaires associés, Maîtres AUBIN et MENARD à Craon quand le projet définitif, le bornage

du terrain et l'acquisition de l'emprise de terrain nécessaire seront acceptés par les différentes parties, à savoir le Syndicat du Bassin de l'Oudon, le propriétaire du terrain et la commune de Niaffles.

Lors de la réunion du conseil municipal du 21 décembre 2017 par délibération D2017-078, le conseil municipal acceptait la servitude de passage d'entretien du cours d'eau et de ses aménagements pour Mr SIMON Alain, propriétaire et qu'elle soit notifiée dans l'acte notarié, et qu'il soit établi une convention entre le Bassin de l'Oudon et le propriétaire pour l'entretien du cours d'eau et de ses aménagements.

Et rappelle aussi, que lors de la réunion du 22 février 2018 par délibération D2018-009, le conseil municipal acceptait le nouveau n°03-1 revu en janvier portant sur une modification du tracé.

Mr le maire, informe l'assemblée de la réception d'un nouveau plan suite au bornage définitif, pour lequel le conseil municipal est invité à se prononcer sur ledit tracé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Accepte le nouveau plan de bornage portant sur une modification du tracé contenant une emprise totale estimée à 1704 m<sup>2</sup>.
- Autorise Mr le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## 5) INFORMATIONS

**a) Argent de poche :** 4 jeunes susceptibles de participer

Travaux : peinture, élargissement de porte vestiaires terrain de foot, réhabilitation du panneau circuit balade verte, fabrication et installation nichoirs sur circuit balade verte, désherbage...

**b) Travaux Salle des fêtes :** rencontre avec le bureau d'étude le 16 mai à la salle des fêtes de 17 h à 18h30

**c) Géolocalisation des boîtes aux lettres :** des demandes de devis sont sollicités.

**d) Espaces jeux et paysagers :** matinée d'échange le 28 avril 2018 à 9 h 45 lotissement du Cormier.

e) Commémoration de la Victoire 1945 : Dimanche 6 mai à 9 h.

**c) Prochaine réunion du conseil:** jeudi 17 mai 2018 à 20 h